



En situation irrégulière en france depuis 9ans

Par **yanis70**, le **13/07/2009** à **05:38**

Bonjour,

Mon ami est Algerien, cela fait 9 ans qu'il est en france en situation irrégulière.

il est rentré en france avec un visa de court séjours, il a bénéficié de 3 mois de séjours après dans le cadre asile territorial, après 3 mois le titre de séjours lui est retiré et il n a pas formulé de recours.

depuis il vit dans l anonyma total.

pour les preuves il a juste son passeport et un compte bancaire tout au début cloturé (sans domiciliation).

ma question est: est il capable d entamer la procédure afin de régulariser sa situation sachant qu il n a pas encore 10 ans de présence sur le territoire français Si oui laquelle, si non quelle solution pour lui

merci

Par **anais16**, le **13/07/2009** à **13:04**

Bonjour,

il ne peut rien entamer tant qu'il n'a pas 10 ans de présence. De plus, il devra fournir au moins deux preuves par an de sa présence, classées année par année.

Justificatifs possible:

-Aide médicale d'état: sécurité sociale pour tous les sans papiers dès trois mois de présence en France

-compte bancaire

-courriers officiels de préfecture, police, OFPRA...

- factures edf, internet, téléphone portable
- certificats médicaux
- cartes de membres dans une association, un club sportif
- attestations de toutes les personnes le connaissant depuis X années (cela ne suffit pas pour remplir un dossier mais le complète)